

ARRETE du 29 AOUT 2025 fixant le périmètre et le nombre de bureaux de vote de la commune d'AIX-EN-PROVENCE

VU le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône, en outre préfet de police des Bouches-du-Rhône - monsieur Georges-François LECLERC;

VU le décret du 31 janvier 2025 portant nomination de monsieur Frédéric POISOT en qualité de secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, sous-préfet de Marseille ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 février 2025 portant délégation de signature à monsieur Frédéric POISOT, sous-préfet, secrétaire général des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté n° 2024-8 en date du 22 avril 2024 fixant les périmètres et le nombre des bureaux de vote de la commune d'AIX-EN-PROVENCE ;

VU la lettre du maire d'AIX-EN-PROVENCE en date du 30 avril 2025 demandant une modification de l'adresse du bureau de vote n° 3, Canton Aix-en-Provence 2 / 14ème Circonscription des Bouches-du-Rhône ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

A R R E T E :

ARTICLE 1: A compter du 1^{er} janvier 2026, les électeurs de la commune d'AIX-EN-PROVENCE seront répartis dans **CENT-UN** bureaux de vote.

Les sièges des **CENT-UN** bureaux de vote dont les limites géographiques sont précisées sur le plan annexé au présent arrêté, sont les suivants :

CANTON AIX-EN-PROVENCE – 1

4ème bureau : COLLÈGE MIGNET – 9 Boulevard du Roi René

6ème bureau : COLLÈGE MIGNET – 9 Boulevard du Roi René

7ème bureau : ÉCOLE SALLIER – 25 Boulevard du Roi René

9ème bureau : ÉCOLE ALBERIC LAURENT – 10 Avenue de Grassi

10ème bureau : ANCIENNE ÉCOLE DU COURS DES ALPES – 1 Avenue de la Cascade

11ème bureau : ANCIENNE ÉCOLE DU COURS DES ALPES – 1 Avenue de la Cascade

12ème bureau : ÉCOLE JULES ISAAC – 37 Avenue Jules Isaac

13ème bureau : ÉCOLE JULES ISAAC – 37 Avenue Jules Isaac

14ème bureau : GYMNASSE COURNAND – 8 Avenue Docteur Bertrand

22ème bureau : ÉCOLE DE CUQUES – 3 Rue de Cuques

23ème bureau : ÉCOLE DE CUQUES – 3 Rue de Cuques

24ème bureau : GYMNASSE DU ROCHER DU DRAGON – Allée des Musiciens

25ème bureau : GYMNASSE DU ROCHER DU DRAGON – Allée des Musiciens

26ème bureau : ÉCOLE JULES FERRY – 15 Avenue Jules Ferry

27ème bureau : COLLÈGE MIGNET – 9 Boulevard du Roi René

28ème bureau : MAIRIE ANNEXE DE PUYRICARD – 2 Chemin du Castellas

29ème bureau : ÉCOLE DE COUTERON – 150 Rue Yvette Bonnard

30ème bureau : ÉCOLE DE CELONY – 70 Chemin des Plâtrières

31ème bureau : SALLE DES FÊTES DES PLATANES – Rue Fernand Arata

32ème bureau : SALLE DES FÊTES DES PLATANES – Rue Fernand Arata

33ème bureau : GYMNASSE COURNAND – 8 Avenue Docteur Bertrand

34ème bureau : GYMNASSE COURNAND – 8 Avenue Docteur Bertrand

35ème bureau : ÉCOLE ALPHONSE DAUDET – 4 Chemin du Four

36ème bureau : ÉCOLE ALPHONSE DAUDET – 4 Avenue de Beauregard

37ème bureau : ÉCOLE DU VAL SAINT-ANDRÉ – Rue Edmond Michelet

38ème bureau : ÉCOLE DES TROIS SAUTETS – 80 Rue Jean Pares

39ème bureau : ÉCOLE DU VAL SAINT-ANDRÉ – Rue Edmond Michelet

40ème bureau : ÉCOLE MARCEL PAGNOL – 131 Avenue Jean-Paul Coste
(Bureau centralisateur canton 1)

41ème bureau : ÉCOLE BREMOND – 525 Avenue de San Peyres

42ème bureau : SALLE DES FÊTES DE PUYRICARD – 35 Avenue Jean Orsini

43ème bureau : ÉCOLE DE PUYRICARD – 145 Boulevard des Camus

44ème bureau : ÉCOLE ALPHONSE DAUDET – 4 Chemin du Four

45ème bureau : ÉCOLE MIOLLIS LA TORSE – 42 Avenue des Écoles Militaires

46ème bureau : ÉCOLE VAL SAINT-ANDRÉ – Rue Edmond Michelet

47ème bureau : ÉCOLE SALLIER – 25 Boulevard du Roy René

49ème bureau : ÉCOLE DE CELONY – 200 Chemin des Plâtrières

50ème bureau : GYMNAS DU ROCHER DU DRAGON – Allée des Musiciens

58ème bureau : ÉCOLE DES FENOUILLERES – 41 Avenue Henri Poncet

59ème bureau : ÉCOLE DES FENOUILLERES – 41 Avenue Henri Poncet

68ème bureau : ÉCOLE DES GRANETTES – Chemin de Granet

72ème bureau : ÉCOLE CHÂTEAU DOUBLE – 2 Rue Abbé de l'Epée

73ème bureau : ÉCOLE DES DEUX ORMEAUX – 3 Avenue Jules Payot

74ème bureau : ÉCOLE JOSEPH D'ARBAUD – 14 Rue Charloun Rieu

76ème bureau : ÉCOLE DE COUTERON – 150 Rue Yvette Bonnard

79ème bureau : ÉCOLE DES GRANETTES – Chemin de Granet

82ème bureau : ÉCOLE DES DEUX ORMEAUX – 3 Avenue Jules Payot

86ème bureau : ÉCOLE BREMOND – 475 Avenue de San Peyres

88ème bureau : SALLE DES FÊTES DE PUYRICARD – 35 Avenue Jean Orsini

89ème bureau : ÉCOLE DE CELONY – 200 chemin des Plâtrières

90ème bureau : ÉCOLE DE CELONY – 70 Chemin des Plâtrières

92ème bureau : CENTRE SOCIAL DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE – Place du Château de l'Horloge

97ème bureau : ÉCOLE DES GRANETTES – Chemin de Granet

98ème bureau : ÉCOLE ALPHONSE DAUDET – 4 Chemin du Four

CANTON AIX-EN-PROVENCE -- 2

1^{er} bureau : HÔTEL DE VILLE, SALLE DES ÉTATS DE PROVENCE -- Place de l'Hôtel de Ville
(Bureau centralisateur commune, cantons 2 et 14^{ème} circonscription législative)

2^{ème} bureau : HÔTEL DE VILLE – SALLE DES MARIAGES – Place de l'Hôtel de Ville

3^{ème} bureau : ÉCOLE CAMPRA – 13 rue des Menudieres

5^{ème} bureau : CONSERVATOIRE DE MUSIQUE – Rue des Allumettes

8^{ème} bureau : ÉCOLE DES BEAUX-ARTS – 3 Rue Émile Tavan

15^{ème} bureau : ÉCOLE JACQUES PRÉVERT – 21 Avenue de Tubingen

16^{ème} bureau : ÉCOLE LA MARESCHALE – 27 Avenue de Tubingen

17^{ème} bureau : GYMNASSE COULANGE – Boulevard du Dr Schweitzer

18^{ème} bureau : GYMNASSE COULANGE – Boulevard du Dr Schweitzer

19^{ème} bureau : ÉCOLE PAUL ARENE – 15 Rue Léon Blum

20^{ème} bureau : GYMNASSE COULANGE – Boulevard du Dr Schweitzer

21^{ème} bureau : ÉCOLE LA MARESCHALE – 27 Avenue de Tubingen

48^{ème} bureau : ÉCOLE DES FLORALIES – 75 Avenue du Club Hippique
(Bureau centralisateur 11^{ème} circonscription législative)

51^{ème} bureau : ÉCOLE DES FLORALIES – 75 Avenue du Club Hippique

52^{ème} bureau : MAIRIE ANNEXE DU PONT DE L'ARC – 75 Route des Milles

53^{ème} bureau : ÉCOLE JOSEPH D'ARBAUD – 14 Rue Charloun Rieu

54^{ème} bureau : ÉCOLE JOSEPH D'ARBAUD – 14 Rue Charloun Rieu

55^{ème} bureau : ÉCOLE CHÂTEAU DOUBLE – 2 Rue Abbé de l'Epée

56^{ème} bureau : ÉCOLE HENRI WALLON – 2 Rue Hugo Ely

57^{ème} bureau : ÉCOLE JULES PAYOT – 4 Boulevard de la Grande Thumine

60^{ème} bureau : SALLE DES FÊTES DE LUYNES – Allée Serge Attard

Place Félix Baret - CS 80001 – 13282 Marseille Cedex 06 -

Téléphone : 04.84.35.40.00

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

61ème bureau : GROUPE SCOLAIRE EDOUARD PEISSON – 100 Allée Serge Attard

62ème bureau : MAIRIE ANNEXE DE LUYNES – Place de la Libération

63ème bureau : ÉCOLE DE LA COLLINE DU SERRE – Avenue Frédéric Mistral

64ème bureau : BIBLIOTHÈQUE LI CAMPANETO – 7 Rue de l'Église

65ème bureau : ÉCOLE AUGUSTE BOYER – Avenue Saint-Joseph

66ème bureau : ÉCOLE JOSEPH ROUMANILLE – 36 Avenue Albert Couton

67ème bureau : ÉCOLE HENRI WALLON – 2 Rue Hugo Ely

69ème bureau : ÉCOLE JULES PAYOT – 4 Boulevard de la Grande Thumine

70ème bureau : ÉCOLE CORSY – Rue du Chemin de Fer

71ème bureau : ÉCOLE FRÉDÉRIC MISTRAL – 2 Rue Doyen Guyon

75ème bureau : ÉCOLE JOSEPH ROUMANILLE – 36 Avenue Albert Couton

77ème bureau : SALLE DES FÊTES DE LUYNES – Allée Serge Attard

78ème bureau : MAIRIE ANNEXE DU PONT DE L'ARC – 75 Route des Milles

80ème bureau : GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL – 90 Impasse de la Draille

81ème bureau : ÉCOLE JULES PAYOT – 4 Boulevard de la Grande Thumine

83ème bureau : ÉCOLE CAMPRA – 13 Rue des Ménudières

84ème bureau : ÉCOLE DES BEAUX-ARTS – 3 Rue Émile Tavan

85ème bureau : ÉCOLE ALBERIC LAURENT – 4 Avenue de Grassi

87ème bureau : ESPACE POLYVALENT ARBOIS-DURANNE – 950 Avenue Léonard de Vinci

91ème bureau : COLLÈGE MIGNET – 9 Boulevard du Roi René

93ème bureau : MAISON DES SPORTS DU VAL DE L'ARC – Avenue des Infirmeries

94ème bureau : ÉCOLE DU PONT DE L'ARC – 40 Route des Milles

95ème bureau : SALLE DES FÊTES DE LUYNES – Allée Serge Attard

96ème bureau : GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL – 90 Impasse de la Draille

99ème bureau : SALLE DES FLORALIES – 3 Rue du Docteur Lucien CARTOTTO

100ème bureau : ESPACE POLYVALENT ARBOIS-DURANNE -- 950 Avenue Léonard de Vinci

101ème bureau : ESPACE POLYVALENT ARBOIS-DURANNE – 950 Avenue Léonard de Vinci

ARTICLE 2 : Seront portés sur la liste électorale du premier bureau :

- les militaires et les Français établis hors de France (articles L.12 et L.13),
- les mariniers, artisans ou salariés et les membres de leurs familles vivant à bord (article L.15),
- les forains et nomades ayant demandé leur inscription en application de l'article 10 de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe,
- les personnes sans domicile stable ayant demandé leur inscription en application de l'article L.15-1 du code électoral, lorsqu'il se révélera impossible de localiser, à l'intérieur de la commune, leur attaché avec la circonscription d'un bureau de vote déterminé.

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 2024-8 précité est abrogé ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivant sa publication :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de monsieur le préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 80001 13282 Marseille Cedex 06 ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de monsieur le ministre de l'intérieur, Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08 ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Marseille - 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille cedex ou sur www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le sous-préfet d'AIX EN PROVENCE et le maire de la commune d'AIX-EN-PROVENCE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général

Frédéric PELISOT